



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2026

Lieu : salle du conseil communautaire  
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 20 mai 2026

Date de publication : 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Kévin GAILLARD, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260527-DE-2026-05-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2026

Excusé : Didier PROUST

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGE



### **DE-2026-05-10 SOLLICITATION D'UN CO-FINANCEMENT DU POSTE DE RESPONSABLE ARTISANAT-COMMERCE ET ENTREPRENARIAT (MANAGER DE COMMERCE) AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS**

*Rapporteur : Gaël JOSEPH*

Monsieur le vice-président délégué expose aux membres du Conseil communautaire qu'un poste de manager de commerce, rattaché au service développement économique, a été créé dans le cadre de la compétences « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ». Ce poste a pour mission principale de concevoir, piloter et mettre en œuvre les actions en faveur du commerce et de sa dynamisation sur le territoire intercommunal.

Il rappelle que ce poste a été pérennisé depuis plusieurs années, sur la base d'une fiche de poste prenant appui sur le référentiel métier CMCV (Club des Managers de Ville et de Territoires). Il précise également que ce poste a déjà fait l'objet d'un cofinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations en 2021, dans le cadre du Plan de Relance Commerce – programmes Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD).

Le manager de commerce intervient sur l'ensemble du territoire communautaire, et plus particulièrement sur les polarités commerciales. Son rôle en matière de revitalisation commerciale est identifié dans la convention d'adhésion Petites Villes de Demain ainsi que dans la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en vigueur jusqu'en 2028, conclue entre la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, la Commune de Saint-Maixent-l'École et l'État.

Monsieur le vice-président délégué informe le Conseil communautaire que la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires) propose un co-financement du poste de manager de commerce est proposé, à hauteur de 20 000 € maximum par an, sur deux ans, à compter de l'année 2026.

Il précise que les missions de manager de commerce sont aujourd'hui exercées par le responsable artisanat-commerce et entrepreneuriat, l'intitulé du poste ayant évolué afin d'intégrer des missions complémentaires d'encadrement. Les fonctions de manager de commerce demeurant inchangées, il est proposé de solliciter un nouveau cofinancement auprès de la Caisse des Dépôts.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DE-2023-03-07 du Conseil de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre en date du 29 mars 2023 autorisant le recrutement d'un attaché contractuel – manager de commerce ;

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » entre la Commune de Saint-Maixent-l'Ecole, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, l'Etat et le Conseil départemental des Deux-Sèvres signée le 28 juin 2021 ;

Vu la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire entre la Commune de Saint-Maixent-l'Ecole, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre et l'Etat signée le 19 avril 2023 ;

Vu le Schéma de développement économique, agricole et commercial de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre adopté en mars 2023 ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 6 mai 2026 ;

Considérant la stratégie territoriale de redynamisation commerciale portée par la collectivité ;

Considérant les missions exercées par le responsable artisanat-commerce et entrepreneuriat pour la mise en œuvre cette stratégie ;

Considérant la convention de co-financement d'un poste de manager de commerce conclue avec la Caisse des dépôts et Consignations le 30 septembre 2021 ;

Considérant l'accompagnement financier proposé par la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires) dans le cadre du plan d'actions en faveur du Commerce ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER la poursuite de la mise en œuvre des actions de revitalisation commerciale par le responsable artisanat-commerce et entrepreneuriat,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter un soutien financier auprès de la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires) pour le co-financement du poste de responsable artisanat-commerce et entrepreneuriat (manager de commerce),
- D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces administratives afférentes à cette affaire.

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

